



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concurrence

Question écrite n° 123340

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur les préoccupations des professionnels de l'ingénierie. Spécialisés dans le domaine des infrastructures, les marchés auxquels ils soumissionnent sont normalement soumis à concurrence selon les règles fixées par le code des marchés publics. Mis en concurrence avec les services de l'ingénierie publique, ils constatent toutefois une distorsion de concurrence dans le domaine de la maîtrise d'oeuvre infrastructures. Les offres proposées par les services de l'ingénierie publique étant particulièrement basses, elles sont régulièrement retenues par les maîtres d'ouvrage. Dès lors, l'ingénierie privée connaît d'importantes pertes de chiffre d'affaires, et certains cabinets disparaissent. Ils souhaiteraient que les modalités d'accès à la commande publique pour les services de l'ingénierie publique soient revues afin d'équilibrer la concurrence entre les services publics et les cabinets privés dans des secteurs d'activités pour lesquels les sociétés privées apportent des réponses satisfaisantes. Aussi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet et ses intentions pour parvenir à ce résultat.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123340

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4719